

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216704718-20260630-2026_49SUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026,

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 22 juin 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 23	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 6

Secrétaire de séance : Madame Pierre SIMON, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Bernard WEBER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS, Mathilde PAYE-BLONDET.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Rémi REUTHER a donné procuration à Hélène MULLER

Marie-Laure KOESSLER a donné procuration à Stéphane HAMM

Brigitte SCHLEIFER a donné procuration à Pierre SCHNEIDER

Florence PRUD'HON a donné procuration à Solange WOLFF MINTSA

Jérôme FLAGEY a donné procuration à Isabelle DURINGER

Alain BENOIT a donné procuration à Anne-Sophie MEYER

Absent(s) sans donner de mandat :

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif local et à la pratique sportive, la Ville souhaite accompagner le Sporting Club Souffelweyersheim (SCS) dans le lancement de sa nouvelle structure associative.

Compte tenu de l'intérêt général que représente cette association pour la vie sportive locale et de la nécessité de lui permettre de faire face à ses premières dépenses de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer au Sporting Club Souffelweyersheim (SCS) une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 30 juin 2026



Le Secrétaire de séance

Pierre SIMON



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **30 JUIN 2026**